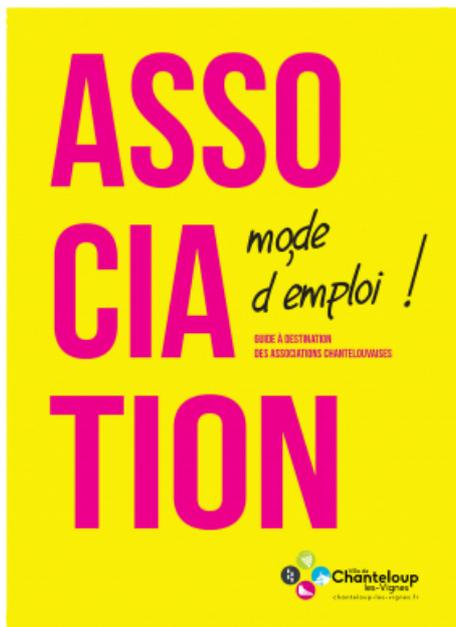


Un guide dédié aux associations

Afin de faciliter la vie des acteurs associatifs et de clarifier les relations qu'ils entretiennent avec la mairie, la Ville a décidé de mettre à leur disposition un « guide des associations ».



Afin de faciliter la vie des acteurs associatifs et de clarifier les relations qu'ils entretiennent avec la mairie, la Ville a décidé de mettre à leur disposition un « guide des associations ».

Conçue dans un esprit accessible et fonctionnel, cette publication rassemble une foule de documents et de conseils pratiques : charte de la vie associative, procédures, fiches techniques, demandes de subventions, agenda, liens et numéros utiles... Autant de clés et d'outils qui leur permettent de travailler plus simplement (et en meilleure complémentarité avec la mairie) au service de l'intérêt général. [Vous pouvez le lire directement en ligne en cliquant ici](#), ou le récupérer auprès du service de la vie associative.



3 questions à Halima Belhadj-Adda,

conseillère municipale déléguée à la vie associative

Pourquoi la Ville a-t-elle décidé de créer un guide pour les associations ?

La Ville, soucieuse du bien-être de ses associations, a souhaité mettre en place ce guide destiné aux acteurs associatifs pour les accompagner dans la nouvelle organisation de la vie associative qui se met en place à la rentrée 2016 à Chanteloup-les-Vignes. Il présente les nouvelles procédures et fournit des informations pratiques afin de faciliter le travail de chacune des associations présentes sur le territoire.

Quelles informations les associations pourront-elles y trouver ?

Les associations pourront trouver dans ce guide de nombreuses informations générales sur le milieu associatif ou de nombreux liens utiles (sites internet de références, portails du gouvernement...). Mais elles y trouveront surtout, et c'est notre objectif principal, des informations locales : le descriptif des équipements municipaux, les démarches à effectuer pour organiser un événement dans la commune, le calendrier événementiel ou encore les contacts utiles en mairie. Ce guide est un véritable outil au service de l'autonomie des associations chantelouvaïses.

A Chanteloup-les-Vignes, comment se traduit le partenariat entre la Ville et les associations ?

Les associations chantelouvaïses participent activement au bien-vivre des habitants. Elles sont aussi une composante essentielle de la démocratie et du développement local. Au niveau municipal, notre ambition est de soutenir et d'accompagner les projets porteurs de sens, de lien et d'utilité pour les habitants. Il est donc indispensable pour nous d'entretenir des relations constructives et partenariales avec nos acteurs associatifs. La démocratie, la liberté et la cohésion sociale sont des valeurs sur lesquelles la Ville s'appuie au quotidien. Ce guide est un lien qui nous permettra de continuer à avancer main dans la main, dans cet esprit de convivialité qui fait notre force.

Contact

Service de la vie associative

Maison des Associations

3-5 place du Pas

Tél. 01 34 01 10 56